

08-02-2021

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2021-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 08 FÉVRIER 2021 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Sylvain Trudel, district n° 5
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence du maire suppléant, M. Pierre Lépicier.

Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne est présent.

La secrétaire-trésorière Mme Marine Revol est présente.

La mairesse Mme Audrey Boisjoly et la conseillère Mme Maryse Gouger sont absentes et M. Gyslain Loyer est absent.

054-2021

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 11 et 25 janvier 2021;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Renouvellement d'adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA);
6. Financement et refinancement de certains règlements pour 3 602 000 \$:
275-2013 – Ste-Marguerite + TECQ – 685 200 \$;
279-2013 – Saint-Martin + TECQ – 342 800 \$;
281-2013 – Les Vallons – 364 600 \$;
287-2014 – De l'Étang – 231 400 \$;
392-2020 – Rang Frédéric – 432 000 \$;
395-2020 – Rang Saint-Martin – 1 546 000 \$;
7. Résolution de concordance à courte échéance;
8. Adoption du Règlement 407-2021 modifiant le Règlement 405-2021 ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux;
9. Avis de motion - Règlement numéro 408-2021 modifiant le règlement d'emprunt numéro 226-2010 afin d'ajouter le lot 6 281 134 dans le secteur des travaux décrétés et dans le bassin des immeubles imposables;
10. Avis de motion - Règlement numéro 409-2021 modifiant le règlement d'emprunt numéro 229-2010 afin d'ajouter le lot 6 281 134 dans le bassin des immeubles imposables;
11. Approbation des états financiers 2019 – Office municipal d'habitation;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. Autorisation de signature – Entente avec Centrale des appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA);
13. Facturation de l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière (APAL);

VOIRIE

14. Permission de voirie – Entretien et raccordement routier 2021;
15. Approbation du cahier de charges TP-PA01.11-2021 – Pavage de la station d'épuration;
16. Approbation du cahier de charge TP-IN03.11-2021 – Aménagement d'une piste cyclable – Diverses rues;
17. Approbation du cahier de charges TP-IN04.11-2021 – Traitement de surfacage – Pointe-à-Roméo;
18. Adoption – Règlement 411-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 255 440 \$ pour le projet d'acquisition de deux terrains pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 255 440 \$;
19. Adoption – Règlement 412-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 621 339 \$ pour des travaux de pavage, bordures et éclairage pour la phase 3.2 du projet de développement domiciliaire « Faubourg St-Félix », et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 621 339 \$;

SUITE DE LA RÉOLUTION 054-2021

20. Avis de motion – Règlement 413-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n’excédant pas 499 678 \$ pour le projet de raccordement des différents tronçons des pistes cyclables, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 499 678 \$;

HYGIÈNE DU MILIEU

21. Adoption - Amendement de l’article 3 de la Politique de soutien à l’achat de toilette à faible consommation d’eau – Ajout prélèvement d’eau;

URBANISME

22. Vente du lot 5 359 893 à M. Patrice Lanctôt (garderie rue Michel) – Modification de l’entente;
23. Adoption – Règlement 406-2021 modifiant le Règlement 364-2018 sur l’instauration du Programme de rénovation Québec – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
24. Adoption du projet de règlement 400-2020 visant à modifier le règlement de zonage 574-96 concernant le nombre de logements maximum autorisés dans la zone RE2-7;
25. Embauche – Remplacement de la directrice adjointe;

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

26. Camp de jour – Affichage de poste pour les animateurs;
27. Embauche des coordonnatrices adjointes pour le camp de jour estival;
28. Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté;
29. Demande de subvention ParticipACTION;
30. Demande de subvention Fonds Région Ruralité (FRR);
31. Défi ski Nicoletti pneus & mécanique 2021;
32. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

055-2021

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 11 et 25 janvier 2021 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

056-2021

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 50 822,56 \$ (chèques n^{os} 30 742 à 30 764) ainsi que la somme de 1 051 488,46 \$ (paiements en ligne 501 862 à 501 940) pour un total de 1 102 311,02 \$ et les salaires de 164 428,54 \$ du mois de janvier 2021 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

Aucune question n’a été reçue par les citoyens et citoyennes.

057-2021

Renouvellement d’adhésion à la Corporation de l’Aménagement de la Rivière l’Assomption

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de payer un montant de 200,00 \$ à la CARA représentant le coût de la cotisation annuelle 2021 de la Municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SUITE DE LA RÉOLUTION 057-2021

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

058-2021

Financement des règlements pour 3 602 000 \$

CONSIDÉRANT QUE conformément aux Règlements d'emprunts n^{os} 275-2013, 279-2013, 281-2013, 287-2014, 392-2020 et 395-2020, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 février 2021, au montant de 3 602 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,41515	146 000 \$	0,40 %	2022	1,22928
		148 000 \$	0,50 %	2023	
		150 000 \$	0,60 %	2024	
		152 000 \$	0,70 %	2025	
		3 006 000 \$	0,90 %	2026	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,85900	146 000 \$	0,50 %	2022	1,23123 %
		148 000 \$	0,60 %	2023	
		150 000 \$	0,70 %	2024	
		152 000 \$	0,85 %	2025	
		3 006 000 \$	1,00 %	2026	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,51200	146 000 \$	0,45 %	2022	1,26097 %
		148 000 \$	0,55 %	2023	
		150 000 \$	0,70 %	2024	
		152 000 \$	0,80 %	2025	
		3 006 000 \$	0,95 %	2026	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,60193	146 000 \$	0,45 %	2022	1,28633 %
		148 000 \$	0,55 %	2023	
		150 000 \$	0,70 %	2024	
		152 000 \$	0,80 %	2025	
		3 006 000 \$	1,00 %	2026	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

SUITE DE LA RÉOLUTION 058-2021

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 602 000 \$ de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois soit adjugée à MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse ou le maire suppléant et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**059-2021**

Résolution de concurrence à courte échéance

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite emprunter par billets pour un montant total de 3 602 000 \$ qui sera réalisé le 22 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
275-2013	206 100 \$
275-2013	479 100 \$
279-2013	130 200 \$
279-2013	212 600 \$
281-2013	364 600 \$
287-2014	231 400 \$
392-2020	432 000 \$
395-2020	1 546 000 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 275-2013, 279-2013, 281-2013, 287-2014, 392-2020 et 395-2020, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être

SUITE DE LA RÉOLUTION 059-2021

- rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD de Joliette Centre de Lanaudiere
4950, RUE PRINCIPALE
ST-FELIX-DE-VALOIS, QC
J0K 2M0
 8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros numéros 275-2013, 279-2013, 281-2013, 287-2014, 392-2020 et 395-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

060-2021

Adoption du Règlement
407-2021 modifiant le
Règl. 405-2021 ayant
pour objet la tarification
exigible de certains
services municipaux

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 407-2021 modifiant le Règlement 405-2021 ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le projet de règlement n° 407-2021 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 407-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

061-2021

Avis de motion – Règl.
408-2021 modifiant le
Règlement d'emprunt n°
226-2010 afin d'ajouter le
lot 6 281 134 dans le sec-
teur des travaux décrétés
et dans le bassin des im-
meubles imposables

Monsieur le conseiller Sylvain Trudel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 408-2021 modifiant le Règlement n° 226-2010 afin d'ajouter le lot 6 281 134 dans le secteur des travaux décrétés et dans le bassin des immeubles imposables.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 408-2021.

062-2021

Avis de motion – Règl.
409-2021 modifiant le
Règlement d'emprunt n°
229-2010 afin d'ajouter le
lot 6 281 134 dans le bas-
sin des immeubles im-
posables

Monsieur le conseiller Sylvain Trudel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 409-2021 modifiant le Règlement n° 229-2010 afin d'ajouter le lot 6 281 134 dans le bassin des immeubles imposables.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 409-2021.

063-2021

Approbation des états
financiers 2019 – Office
municipal d'habitation

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Valois pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, dressés par la firme DCA, comptable professionnel agréé inc., démontrant un déficit dont la Municipalité contribue pour un montant de 1 452,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

064-2021

Autorisation de signature
Entente avec la Centrale
des appels d'urgence de
Chaudière-Appalaches

CONSIDÉRANT QUE le Service de protection et d'intervention d'urgence a besoin de faciliter les appels d'urgence et que la Centrale des appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) offre ce service;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence à signer deux ententes d'une période de 5 ans chacune, comme suit :

- une entente de services avec CAUCA;
- une entente autorisant CAUCA à installer leur équipement de communication dans les locaux de la nouvelle caserne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

065-2021

Facturation de l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de renouveler la cotisation annuelle 2021 à l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière pour un montant de 900 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

066-2021

Permission de voirie – Entretien et raccordement routier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021;
2. qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;
3. que la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

067-2021

Approbation du cahier de charges TP-PA01.11-2021 – Pavage de la station d'épuration

CONSIDÉRANT QUE le pavage doit être effectué à la station d'épuration des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

SUITE DE LA RÉOLUTION 067-2021

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-PA01.11-2021 pour le pavage de la station d'épuration;
2. de demander des soumissions par le site SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

068-2021

Approbation du cahier de charges TP-IN03.01-2021 – Aménagement d'une piste cyclable – Diverses rues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois veut développer son réseau cyclable;

CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-IN03.01-2021 pour l'aménagement d'une piste cyclable sur diverses rues;
2. de demander des soumissions par le site SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

069-2021

Approbation du cahier de charges TP-IN04.01-2021 – Traitement de surfacage – Pointe-à-Roméo

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois veut évaluer l'opportunité d'effectuer un traitement de surfacage sur le chemin de la Pointe-à-Roméo;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-IN04.01-2021 pour le traitement de surfacage de la Pointe-à-Roméo;
2. d'effectuer des demandes de prix en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

070-2021

Adoption du Règlement 411-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 255 440 \$ pour le projet d'acquisition de deux terrains pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 411-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 255 440 \$ pour le projet d'acquisition de deux terrains pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 255 440 \$;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le projet de règlement n° 411-2021 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 411-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

071-2021

Adoption du Règlement 412-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 621 339 \$ pour des travaux de pavage, de bordures et éclairage pour la phase 3.2 du projet de développement domiciliaire «Faubourg St-Félix»

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 412-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 621 339 \$ pour des travaux de pavage, bordures et éclairage pour la phase 3.2 du projet de développement domiciliaire « Faubourg St-Félix » et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 621 339 \$;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le projet de règlement n° 412-2021 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 412-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

072-2021

Avis de motion – Règl.
413-2020 ayant pour
objet de décréter une dé-
pense n'excédant pas
499 678 \$ pour le projet
de raccordement des
différents tronçons des
pistes cyclables

Monsieur le conseiller Luc Ducharme donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 413-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 499 678 \$ pour le projet de raccordement des différents tronçons des pistes cyclables et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 499 678 \$.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 413-2021.

073-2021

Adoption – Amendement
de l'article 3 de la Poli-
tique de soutien à l'achat
de toilette à faible consom-
mation d'eau – Ajout
prélèvement d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Politique de soutien à l'achat de toilette à faible consommation d'eau a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE ladite Politique de soutien permet uniquement aux immeubles desservis par les infrastructures d'aqueduc d'être éligibles à la subvention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite ajouter les immeubles desservis par un prélèvement d'eau aux conditions d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. de modifier l'article 3 « Conditions d'admissibilité » de la Politique de soutien à l'achat d'une toilette à faible consommation d'eau afin d'ajouter la condition « l'immeuble doit être desservi par un prélèvement d'eau » et de modifier l'annexe A en conséquence.
2. d'adopter la modification de ladite Politique :

ARTICLE 3 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- *L'immeuble doit être desservi par les infrastructures d'aqueduc ou par un prélèvement d'eau;*

ANNEXE A

SECTION RÉSERVÉE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS	
L'immeuble est desservi par les infrastructures d'aqueduc de St-Félix	<input type="checkbox"/>
L'immeuble est desservi par un prélèvement d'eau	<input type="checkbox"/>
L'immeuble a été construit avant le 1 ^{er} janvier 2017	<input type="checkbox"/>
Preuve de propriété	<input type="checkbox"/>
Nombre de toilette(s) :	_____

SUITE DE LA RÉOLUTION 073-2021

Photo avant Photo après

Certification WaterSense Date d'achat (moins de 90 jours)

Certification MaP

La demande de subvention a été analysée et est conforme

Montant admis : _____ \$

Demande traitée par : _____ Date : _____

Inspection réalisée par : _____ Date : _____

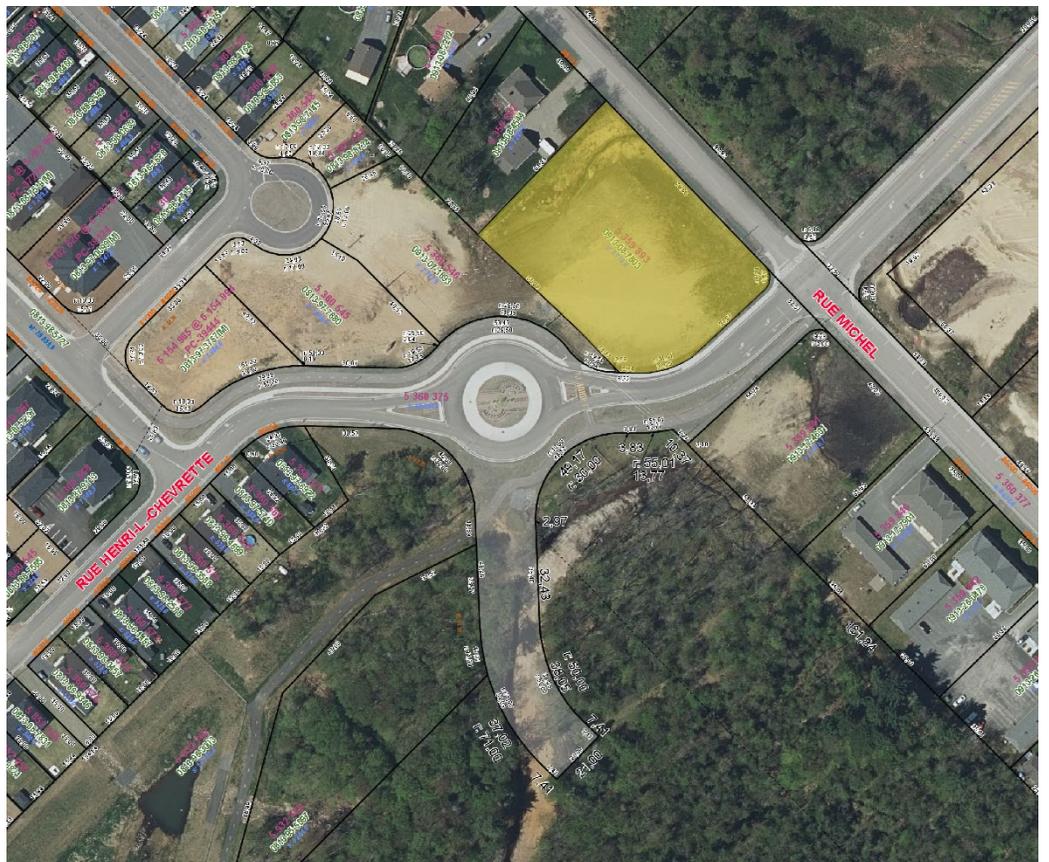
Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

074-2021

Vente du lot 5 359 893 à
M. Lanctôt (garderie)
Modification de l'entente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot 5 359 893 (intersection des rues Michel et Henri-L.-Chevrette), représenté ci-après;



CONSIDÉRANT la demande reçue par monsieur Patrice Lanctôt pour faire l'achat dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lanctôt souhaite acquérir le lot 5 359 893 afin d'entreprendre des démarches pour y ériger une garderie privée subventionnée;

SUITE DE LA RÉOLUTION 074-2021

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lanctôt a obtenu du ministère de la Famille, l'autorisation d'ériger sur le territoire de la Municipalité, une garderie de 80 places subventionnées, dont 20 places pour les enfants de moins de 18 mois;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la direction du Service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que :

1. le conseil municipal vend à monsieur Patrice Lanctôt le lot 5 359 893 représentant 55 722,6 pieds carrés (5 176,8 mètres carrés) à 3,59 \$/pied carré, pour un total de 200 000 \$;
2. d'abroger la résolution numéro 241-2019 qui autorisait la vente dudit lot à M. Patrice Lanctôt, pour un total de 251 751,70 \$;
3. d'autoriser la vente du terrain à monsieur Lanctôt conditionnellement à l'acceptation du projet de garderie par voie de résolution;
4. l'acheteur ne peut pas revendre le terrain, sauf à la Municipalité à 50% du coût;
5. la construction de la bâtisse doit débuter dans les 18 mois de la signature du contrat;
6. la construction doit être finie et habitable dans les 24 mois de la signature du contrat;
7. si la fondation du bâtiment n'est pas terminée au début du 18^e mois de la signature du contrat, la Municipalité peut racheter l'immeuble à 50% du prix du contrat;
8. si la construction n'est pas terminée dans les 24 mois, la Municipalité peut engager un évaluateur pour déterminer la valeur de la bâtisse et la racheter à 50% de l'évaluation et racheter le terrain à 50% du prix au contrat.
9. tous les frais soient à la charge de monsieur Lanctôt (arpenteur, notaire, etc.);
10. le maire suppléant et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document requis à la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

075-2021

Adoption – Règlement
406-2021 modifiant le
Règlement 364-2018 sur
l'instauration du Pro-
gramme de rénovation
Québec – Municipalité
de Saint-Félix-de-Valois

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 406-2021 modifiant le Règlement 364-2018 sur l'instauration du Programme de rénovation Québec – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que le projet de règlement n° 406-2021 soit adopté.

SUITE DE LA RÉOLUTION 075-2021

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 406-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

076-2021

Adoption du Règlement 400-2020 visant à modifier le règlement de zonage 574-96 concernant le nombre de logements maximum autorisés dans la zone RE2-7

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 400-2020 visant à modifier le règlement de zonage 574-96 concernant le nombre de logements maximum autorisés dans la zone RE2-7;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le projet de règlement n° 400-2020 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 400-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

077-2021

Embauche – Remplacement de la directrice adjointe

CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité de Mme Joanie Robillard, directrice adjointe au Service d'urbanisme d'une durée approximative d'un an;

CONSIDÉRANT au terme du processus de recrutement, la candidature de Mme Laurence Gougeon s'est démarquée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que :

1. le préambule fasse partie de la présente résolution;
2. madame Laurence Gougeon soit nommée directrice adjointe (poste de niveau cadre);
3. que madame Gougeon relève directement du directeur du Service d'urbanisme;
4. madame Gougeon soit nommée inspectrice en bâtiment et environnement, afin qu'elle puisse faire l'émission des permis et certificats requis suite à l'application de la réglementation municipale d'urbanisme et les autres lois, règlements et résolutions sous sa juridiction;
5. madame Gougeon soit nommée inspectrice désignée pour l'application des Règlements de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Matawinie;
6. madame Gougeon soit habilitée à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous sa responsabilité;
7. madame Laurence Gougeon soit en probation pour une période de six mois à compter du 1^{er} mars 2021, date d'embauche officielle;

SUITE DE LA RÉOLUTION 077-2021

8. le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer un contrat de travail avec madame Laurence Gougeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

078-2021

Camp de jour –
Affichage de poste
pour les animateurs

CONSIDÉRANT QU' il serait approprié d'offrir du soutien aux deux employés qui travaillent actuellement à la gestion du camp de jour estival;

CONSIDÉRANT QUE ce serait un moment opportun pour lancer l'appel de candidatures;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le Service des loisirs, culture et vie communautaire à lancer l'appel de candidatures pour le camp de jour estival 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

079-2021

Embauche des coordonnatrices adjointe pour le camp de jour estival

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées permettant de retenir les candidatures de la coordonnatrice, la coordonnatrice adjointe et l'animatrice principale du camp de jour estival 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour :

Nom	Fonction	Salaire
Charlaine Rousseau	Coordonnatrice adjointe	16,00 \$/heure
Mélody-Jade Vaudry	Coordonnatrice adjointe	15,00\$/heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

080-2021

Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté;

CONSIDÉRANT les demandes déposées en vertu de la Politique;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de déboursier un montant de 644,16 \$ en suivant les recommandations du comité d'évaluation suivantes :

1. Apporter un soutien aux inscriptions de loisirs suivantes :

SUIITE DE LA RÉSOLUTION 080-2021

Nom et activité	Montant
B. Vincent – Gymnastique	64,16 \$
J. Désautels – Soccer	25,00 \$
V. Baléna - Hockey	225,00 \$
M. Tremblay – Karaté	105,00 \$
A. Bissonnette – Hockey	225,00 \$
Total	644,16 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

081-2021

Demande de subvention
à ParticipACTION

CONSIDÉRANT QUE ParticipACTION lance son appel de projet et que la date limite est le 26 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet ou l'événement doit se tenir du 1^{er} au 31 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE nous avons l'intention de programmer des activités afin d'inaugurer nos sentiers de plein air, nos nouveaux terrains de pétanque, ou notre nouveau terrain de basketball;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire à compléter et signer une demande dans le cadre du défi Ensemble toute va mieux de ParticipACTION pour le projet de valorisation de nos nouveaux plateaux sportifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**082-2021**

Demande de subvention
au Fonds Région ruralité
(FRR)

CONSIDÉRANT la somme de 66 666 \$ disponible au fonds Région Ruralité (FRR) pour 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de remplacement d'enseignes de la Municipalité adopté dans le PTI 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à des préoccupations majeures de communications, visibilité et rayonnement de plusieurs processus de consultations (planification stratégique, Plan d'action sur la pénurie de main-d'œuvre consultation sur la refonte du plan d'urbanisme);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste de la mise de fonds nécessaire minimale de 20 %;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le directeur général à compléter et signer une demande de subvention ainsi que le protocole d'entente au Fonds Région Ruralité au montant de 66 666 \$ pour le projet de remplacement des enseignes municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

083-2021

Fondation pour la santé
du Nord de Lanaudière

Défi ski Nicoletti

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser une dépense de 500,00 \$ pour participer au Défi 12 heures Ski Nicoletti et pneus & mécanique à Val Saint-Côme, les 12 et 13 mars prochain, ainsi qu'un don de 100,00 \$ afin de remettre un montant total de 600,00 \$ à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

084-2021

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 16.

Pierre Lépicier
Maire suppléant

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».